

ne laisse pas de fils pour porter son nom et son titre, mais l'histoire portera loin sa réputation.

Il est mort..... Dans quelques jours on verra paraître sur les eaux du St. Laurent qu'il a chantées, le vaisseau qui nous apporte sa dépouille mortelle. Ce sera un jour de deuil national, car, après tout, quelle que soit l'opinion qu'on entretienne sur certains actes politiques de M. Cartier, il n'en est pas moins vrai que sa mort laisse au sein de la nationalité canadienne française un vide difficile à remplir.

Il est une fleur que ses adversaires ne pourront s'empêcher de jeter sur sa tombe ; il est une chose qu'ils ne pourront s'empêcher de dire ; s'il a commis des fautes, il n'a point péché du moins par amour de l'argent : il est sorti de la politique moins riche qu'il n'était lorsqu'il y est entré, il est mort presque pauvre. Ajoutons qu'il est mort en chrétien, calme et résigné, au milieu de toutes les consolations et des espérances de la religion. C'est une mort catholique et nationale.

L. O. DAVID.

N. B.—En 1846 il avait épousé Mlle Hortense, fille de feu Édouard Raymond Fabre et sœur de Mgr. Fabre et de M. Hector Fabre, notre confrère de *L'Événement*. Il laisse de ce mariage deux filles.

M. Cartier eut d'abord pour associés dans la profession, M. Damien Cartier, son frère, plus tard, M. le juge Berthelot et, dans les dernières années, MM. Pominville et Bétournay.

L. O. D.